

Liste pièces demandées par ENR – CCRB

	Etude	Investissement
Géothermie	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Devis détaillé du bureau d'étude qualifié (obligatoire) - Proposition technique du bureau d'étude ou le cahier des charges de l'étude selon les cas. Ces documents doivent respecter le cahier des charges type de l'ADEME (obligatoire) - Le cas échéant, la note d'opportunité s'il en existe une - RIB (obligatoire) - Attestation santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Volet technique Word Non simplifié (si prod > ou = 25 MWh) (obligatoire) - Volet technique Word simplifié (si prod < 25 MWh) (obligatoire) - Volet technique Excel (obligatoire) - Volet financier (obligatoire) - Devis ou chiffrage maîtrise d'œuvre (obligatoire) - Études/audits justifiant la performance énergétique des bâtiments (obligatoire) - Etude de faisabilité ou note d'opportunité (obligatoire) - Note de dimensionnement (obligatoire) - Test de mesure des propriétés thermiques du terrain (TRT) pour les opérations dont la longueur cumulée de sondes est supérieure à 1000 m (obligatoire) - Schéma d'implantation des forages ou des captages de la ressource « EnR » (obligatoire) - Schéma de principe hydraulique complet de l'installation (obligatoire) - Schéma d'instrumentation et plan de comptage (obligatoire) - Documentation technique de la PAC (ou des PACs) prévue(s) avec certificat (obligatoire) - Justificatifs de qualification des intervenants (bureaux d'études, foreurs, installateurs de la PAC) (obligatoire) - Attestations déclaration CEE - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) (obligatoire) - RIB (obligatoire)
Solaire thermique (pour l'investissement, les volets techniques sont différents selon le type de technologie utilisée : eau chaude sanitaire, PAC,	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Devis détaillé du bureau d'étude qualifié (obligatoire) - Proposition technique du bureau d'étude ou le cahier des charges de l'étude selon les cas. Ces documents doivent respecter le cahier des charges type de l'ADEME (obligatoire) - Le cas échéant, la note d'opportunité s'il en existe une - RIB (obligatoire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Volets technique Word (obligatoire) - Volet technique Excel (obligatoire) - Volet financier (obligatoire) - Devis ou chiffrage maîtrise d'œuvre (obligatoire) - Certificat SolarKeyMark (obligatoire) - Certification de qualification solaire du bureau d'étude et/ou de l'installateur (obligatoire) - Schéma hydraulique de l'installation (obligatoire)

<p>système solaire combinée. Regardez les différents modèles de documents proposés).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité ou note d'opportunité (obligatoire) - Contrat d'exploitation et de maintenance (obligatoire) - Attestations déclaration CEE - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) - RIB (obligatoire)
<p>Chaudière bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Devis détaillé du bureau d'étude qualifié (obligatoire) - Proposition technique du bureau d'étude ou le cahier des charges de l'étude selon les cas. Ces documents doivent respecter le cahier des charges type de l'ADEME (obligatoire) - Le cas échéant, la note d'opportunité s'il en existe une - RIB (obligatoire) - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Tableau fiche projet bois (contient volet technique et financier) (obligatoire) - Devis ou chiffrage maîtrise d'œuvre (obligatoire) - Etude de faisabilité (obligatoire) - Ou note d'opportunité + note de dimensionnement (si pas d'études de faisabilité) (obligatoire) - Contrat d'approvisionnement biomasse ou lettres d'engagements des fournisseurs et attestations PEFC ou FSC (ou équivalent) - Plan d'auto-approvisionnement - Attestations déclaration CEE - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) - RIB (obligatoire)
<p>Réseaux de chaleur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Devis détaillé du bureau d'étude qualifié (obligatoire) - Proposition technique du bureau d'étude ou le cahier des charges de l'étude selon les cas. Ces documents doivent respecter le cahier des charges type de l'ADEME (obligatoire) - Le cas échéant, la note d'opportunité s'il en existe une - RIB (obligatoire) - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Volets technique Word (obligatoire) - Volet technique Excel (obligatoire) - Etude de faisabilité (si création réseau de chaleur) ou schéma directeur réseau de chaleur (si extension réseau de chaleur) conforme aux guides ADEME/AMORCE (obligatoire) - Attestations déclaration CEE - Attestation déclaration France chaleur Urbaine (obligatoire) - Attestation engagement conformité RGEC (obligatoire) - Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association) - RIB (obligatoire)
<p>Chaleur fatale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volet administratif (obligatoire) - Devis détaillé du bureau d'étude qualifié (obligatoire) - Proposition technique du bureau d'étude ou le cahier des charges de 	<p>Pas de financement d'investissement</p>

	<p>l'étude selon les cas. Ces documents doivent respecter le cahier des charges type de l'ADEME (obligatoire)</p> <ul style="list-style-type: none">- Le cas échéant, la note d'opportunité s'il en existe une- RIB (obligatoire)- Attestation de santé financière (à remplir si votre structure n'est pas une collectivité territoriale, un établissement public, une association)	
--	---	--